

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LOUIS CHAUVEAU

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 149-164

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__149_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

1^{re} PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Mortalité de l'armée française en 1865.* — La statistique médicale de l'armée pendant l'année 1865 vient de paraître; nous en extrayons ce qui regarde la mortalité.

Le chiffre total des décès dans les corps de troupe a été, en 1865, de 4,417 ainsi répartis :

	Décès.	Effectif moyen.	Proportion pour 1,000.
En France	3,095	262,807	11.78
En Algérie	1,211	74,228	16.32
En Italie	111	11,933	9.80
Moyenne générale			12.65

Cette augmentation de près de 2.65, sur l'année 1863, qu'on peut considérer comme normale, doit être attribuée à l'épidémie cholérique. — Dédution faite, en effet, de 590 décès cholériques et de 26 morts par le feu de l'ennemi, il reste comme expression de la mortalité normale, 3,801 décès ou 10.88 pour 1,000.

Les rapports généraux ci-dessus se décomposent, au point de vue des causes, comme suit :

	Maladies.	Accidents.	Suicides.
Intérieur	10.69	0.59	0.50
Algérie	14.45	1.24	0.63
Italie	7.46	1.34	0.50
Moyennes	11.37	0.75	0.53

Les décès par le feu de l'ennemi figurant aux accidents, on s'explique les chiffres élevés afférents à l'Algérie et à l'Italie. La proportion des suicides est identique à celle des années précédentes; elle continue à être plus élevée en Algérie qu'à l'intérieur et en Italie.

La décomposition par grade donne les résultats suivants :

	Intérieur.	Algérie.	Italie.	Moyenne générale.
Officiers	8.68	8.70	2.16	8.50
Sous-officiers	8.91	11.76	12.75	9.45
Soldats	11.28	16.90	9.34	13.20

Si aux décès des officiers sous les drapeaux on réunit ceux des officiers non enrégimentés, ainsi que des gardes et employés militaires, on a, pour ces derniers, les rapports mortuaires ci-après :

Officiers	17.32
Sous-officiers	18.27

Il résulte de ces rapports que la moyenne, pour les officiers ou sous-officiers non enrégimentés, est double de celle des officiers ou sous-officiers des corps. Cette moyenne monte à 61 p. 1,000 pour l'état-major général, qui comprend les officiers les plus âgés (de 42 à 91 ans).

La mortalité des condamnés des pénitenciers et des ateliers de travaux publics est également très-considérable. Elle est évaluée, dans le document que nous analysons, à 31 p. 1,000.

La présence, dans les dépôts, des valétudinaires venus d'Italie, d'Algérie ou du Mexique, exerce nécessairement une certaine influence sur la mortalité des corps de l'intérieur.

Si on fait cette correction, la mortalité de ces corps est de 11.55 p. 1,000 au lieu de 11.78, et elle descend à 9.88 lorsqu'on en distrait les décès cholériques.

Cette mortalité est-elle inférieure ou supérieure à celle de la population civile? Le recensement par âge de l'armée opéré en même temps que celui de la popula-

tion civile, et dont les résultats seront connus très-prochainement, permettra de répondre, dans des conditions satisfaisantes, à cette question si controversée.

D^r ÉLY.

2. *Progrès des intérêts matériels en France.* — Nous avons eu mainte fois l'occasion de montrer la marche progressive de la prospérité et de l'aisance publique en France. Tout le monde sait que, depuis quinze ans surtout, une amélioration radicale s'est produite chez nous dans les conditions générales du travail et de la consommation. Mais la constance, la régularité même de ce mouvement, qui, après de courtes et rares périodes de ralentissement, s'accélère toujours avec une vitesse nouvelle, en dissimulent l'importance. Elle est telle néanmoins qu'on semble exagérer lorsqu'on essaye de la qualifier. Les résultats de chaque année, mis en présence des résultats de l'année précédente, ne donnent qu'une idée incomplète de cet accroissement de production, d'échanges et de bien-être. C'est une longue période qu'il faut embrasser, si l'on veut se rendre un compte exact des bienfaits dont nous sommes, sous ce rapport, redevables à l'Empire. Telle est l'étude que nous allons faire. Elle nous sera d'autant plus facile qu'un ancien président du tribunal de commerce de la Seine, M. Devinck, en a réuni les éléments dans un récent et instructif ouvrage.

En 1851, voici quelle était la situation commerciale et industrielle de notre pays :

Importations	1,094,000,000 ^f
Exportations	1,520,000,000
Total	2,614,000,000
En 1865, les importations ont produit	3,528,000,000
Les exportations	4,087,000,000
Total	7,615,000,000

En 1866, nous trouvons, pour les onze premiers mois seulement de cet exercice, dont le bilan général n'a pas encore été établi, un total de 8 $\frac{1}{2}$ milliards environ.

C'est, en quinze ans, une augmentation de près de 200 p. 100. Nulle part, il n'en a été constaté, en aucun temps, de semblable.

En 1851, le nombre des navires français et étrangers qui étaient entrés dans nos ports ou qui en étaient sortis était de 34,436. En 1865, il s'élevait à 51,156. C'est, pour le commerce maritime seul, un progrès d'environ 50 p. 100.

En 1851, notre réseau de chemins de fer mesurait 3,500 kilomètres. A la fin de l'année 1866, il s'étendait sur une longueur de 14,000 kilomètres. Voilà quel était le domaine de l'exploitation. Les concessions forment un ensemble bien plus considérable : plus de 21,000 kilomètres.

En 1851, le service télégraphique possédait 100 stations, desservait un parcours de 3,000 kilomètres et transmettait 10,000 dépêches. En 1866, il fonctionne sur 31,500 kilomètres; il possède 2,100 stations; il transmet annuellement 2,500,000 dépêches. La taxe de ces dernières est réduite de 70 p. 100 depuis 1851.

En 1851, le nombre des lettres transportées était de 165 millions. En 1865,

1. Rappelons que M. le D^r Ély est chargé, au ministère de la guerre, de la préparation de l'excellent document dont l'analyse précède.

il s'est élevé à 329 millions. La taxe a été abaissée en moyenne d'un cinquième, et le transport a acquis une célérité quatre fois plus grande.

En 1851, le chiffre des escomptes de la Banque de France était de 1 milliard 241 millions. En 1866, il a monté à 6 milliards 574 millions.

Pendant cette même période, nous avons vu doubler la production de nos bassins houillers, auxquels les bras manquent; tripler la fabrication des fontes et des fers. L'État a exécuté de grands travaux pour améliorer la navigation des canaux et des rivières. Par suite des rachats de péage aux compagnies, les tarifs ont pu être partout ou supprimés ou abaissés.

En 1850, les contributions indirectes et les impôts de consommation avaient produit. 738,242,000^f

Et en 1852 804,334,000

En 1866, la recette a atteint. 1,282,268,000

En même temps que la consommation s'est prodigieusement développée au grand profit du Trésor, l'épargne publique a été très-considérable. « Depuis quinze ans, dit M. Devinck, la France a fourni des capitaux dont l'importance peut être évaluée à 20 milliards, et qui ont été, ou placés dans les emprunts contractés par divers gouvernements, ou employés, soit à l'établissement des chemins de fer, soit à la formation de puissantes compagnies, soit à de grands travaux d'utilité publique et à des améliorations matérielles de toute nature. »

3. Résultats de la réforme douanière en France. — Les traités de commerce et les réductions de tarifs ont imprimé à notre industrie un vif essor, si vif qu'il n'est plus aujourd'hui contesté par personne et qu'il a dépassé les espérances de ceux-là même qui l'avaient prévu. Nous avons souvent, en exposant le développement de notre commerce intérieur, fait remarquer que le travail national y avait une grande part; mais nous n'avons pas déterminé cette part. Nous allons, à l'aide de quelques chiffres, combler cette lacune.

Lorsqu'on compare les tableaux d'importation des divers exercices de la période de six ans qu'inaugure la réforme commerciale, on est frappé d'un fait capital. Ce fait, le voici : chaque année, la quantité de matières premières que nous tirons de l'étranger augmente dans une forte proportion. Prenons pour exemple les textiles qui alimentent nos filatures et nos manufactures, laines, soies et cotons. Voici les quantités (il s'agit ici de quintaux métriques) que nous avons importées depuis trois ans :

	1864.	1865.	1866.
Cotons.	676,287	813,287	1,200,506
Laines.	647,705	744,778	884,508
Soie	57,069	62,535	58,456

Cette première indication est corroborée par un renseignement qui n'est pas moins significatif. Lorsqu'on voit s'accroître si fortement le chiffre de l'importation des matières premières, on doit tout naturellement supposer que la masse des produits qu'elles servent à fabriquer n'est pas consommée sur place et que l'exportation industrielle suivra une marche correspondante. Les chiffres justifient cette présomption. En 1861, nos expéditions à l'étranger de produits fabriqués étaient évaluées à 1,181,800 fr.

Voici leur importance dans les trois dernières années :

1864.	1865.	1866.
1,809,500	1,791,500	1,938,900

En 1861, nous n'avions vendu au dehors que pour 188 millions d'étoffes de laine. En 1866, cette vente a atteint 334 millions. Les peaux préparées et les ouvrages en cuir ont monté, dans le même espace de temps, de 91 à 182 millions. La lingerie et l'ébénisterie ont doublé leur production. La tabletterie, la bimbeloterie, la mercerie, l'ont triplée; les modes l'ont quadruplée. La soierie elle-même, malgré le trouble causé plutôt d'ailleurs, comme nous l'avons expliqué, par l'abandon des étoffes façonnées que par un ralentissement de la demande, a vu son exportation générale monter de 332 millions, chiffre de 1861, à 471 millions en 1866.

Plus rapide encore a été l'accroissement de l'exportation de nos produits naturels. Nous devons ce résultat aux relations qui, par suite des traités de commerce, se sont formées ou étendues, aux acquisitions plus considérables faites par les négociants étrangers pour solder leurs comptes avec nous, aux abaissements de droits que les autres pays nous ont concédés et qui ont accru la consommation de nos denrées. Quelques chiffres permettront d'apprécier l'importance de cette extension.

En 1861, l'exportation des produits de notre agriculture représentait 669 millions. Pour ces trois dernières années, nous trouvons :

1864.	1865.	1866.
1,025	1,200	1,354

En moins de six années, cette exportation a donc doublé.

Quels produits ont le plus gagné ? Les vins d'abord, dont l'exportation a monté de 195 millions (1861) à 308 millions (1866); les eaux-de-vie de 52 à 93, les bestiaux de 20 à 48, les œufs de 17 à 42, le beurre de 30 à 73 millions.

Lorsque les traités de commerce ont été conclus, le parti de la protection ne cessait de dire que l'Angleterre et la Belgique nous inonderaient de leurs marchandises. C'est le contraire qui est arrivé. C'est vers ces deux pays que nos expéditions générales ont le plus augmenté; elles ont presque doublé. Aussi, le port de Boulogne-sur-Mer, par lequel s'accomplit en grande partie le trafic de la France et de la Grande-Bretagne, a-t-il pris, dans le mouvement de nos échanges maritimes internationaux, le troisième rang. Il y figure en 1866, pour 584 millions, après Marseille (1,629) et le Havre (1,368).

4. Résultats de l'exploitation des chemins de fer en France, en 1863 et 1864.

— En 1864, la longueur moyenne des chemins exploités a été de 12,390 kilomètres. Le nombre total des voyageurs s'est élevé à 77,705,000; leur parcours moyen à 41 kilomètres, soit 3 milliards 180 millions de voyageurs transportés à 1 kilomètre. En ce qui concerne les marchandises de petite vitesse, le nombre de tonnes expédiées à toute distance a été de 31,210,000, et le parcours moyen de 148 kilomètres.

Les recettes brutes se sont élevées, pour les voyageurs, à 177,419,469 fr., pour les marchandises, à 285,523,452 fr., et pour les produits divers, soit de la grande, soit de la petite vitesse, à 69,644,705 fr. Ces chiffres réunis représentent une recette brute totale de 525,587,626 fr. ou de 42,985 fr. par kilomètre.

En comparant ces résultats à ceux de l'exercice 1863, on voit que, dans cette dernière année, le prix moyen kilométrique des marchandises de petite vitesse

ressortait à 6.62 c.; il s'est abaissé en 1864 à 6.17 c. Cette réduction représente une économie de près de 21 millions de francs réalisée par l'industrie et le commerce.

C'est un argument excellent en faveur de l'abaissement progressif des tarifs.

5. *Cours authentique de la valeur immobilière à Paris, d'après les ventes effectuées en 1866.* — Tandis que, pour les valeurs de bourse, tous les jours et un grand nombre de bulletins spéciaux présentent le résumé des cours, on manquait jusqu'à ce jour de renseignements analogues pour la propriété foncière. Cette lacune vient d'être comblée avec succès par M. Maxime Maucorps.

Il résulte des recherches de ce savant que le produit des adjudications d'immeubles de Paris, faites à la Chambre des notaires et au Palais de justice, en 1866, s'est élevé à 99,110,538 fr.

Les immeubles qui ont produit cette somme se composent de 600 maisons, 20 hôtels, 2 palais, 4 théâtres, auxquels il convient d'ajouter un certain nombre de terrains non construits.

Les ventes amiables ont de beaucoup dépassé ce chiffre, et on en évalue le montant à un peu plus de 200 millions.

Quant aux terrains, le tableau suivant en indique le cours; mais il importe de savoir que les moyennes sont soumises, dans le même arrondissement, à des fluctuations considérables qu'expliquent les projets de percement en cours d'exécution. Il faudrait une longue série d'années d'observations pour obtenir, à cet égard, un classement sérieux.

Cours des terrains à Paris en 1866.

(Prix du mètre superficiel.)

Numéros des arrondis- sements.	Plus haut.	Plus bas.	Moyenne.	Numéros des arrondis- sements.	Plus haut.	Plus bas.	Moyenne.	Numéros des arrondis- sements.	Plus haut.	Plus bas.	Moyenne.
1. . .	889	700	773	8. . .	650	129	282	15. . .	49	10	22
2. . .	1,000	850	925	9. . .	950	100	500	16. . .	275	15	89
3. . .	825	150	616	10. . .	750	71	365	17. . .	127	20	78
4. . .	»	»	256	11. . .	350	35	111	18. . .	130	10	60
5. . .	415	42	234	12. . .	165	25	66	19. . .	135	20	64
6. . .	»	»	115	13. . .	37	11	29	20. . .	100	8	33
7. . .	298	41	142	14. . .	60	10	33				

T. L.

6. *Produit de la volaille dans l'agriculture française.* — Les volailles qui forment une précieuse ressource pour l'alimentation publique, sont pour l'agriculteur un bénéfice qui ne doit pas être dédaigné.

Il nous paraît donc utile d'entrer dans quelques détails sur l'élève et le profit donné par les poules et poulets.

Supposons une ferme de 100 hectares; on y peut entretenir 30 coqs et 300 poules qui pondent, en moyenne, 120 œufs. Déduction faite des œufs perdus ou consommés dans le ménage, on estime qu'il en reste 80 par poule pour la vente. Or, dans les départements qui approvisionnent le marché de Paris, un œuf se vend, en moyenne, 5 c. Le produit du poulailler peut être chiffré comme il suit :

300 poules à 80 œufs donnent 24,000 œufs, à 5 c. l'un. . . .	1,200 ¹
240 poules, poulets et coqs engraisés, à 2 fr. 50 c. l'un. . .	600
La poulinée ou fumier-guano des 330 volailles, produisant 8 hectolitres par centaine, donne 26 hectolitres ¹ / ₄ , à 8 fr. l'un.	210
Total pour 330 volailles	2,010

C'est un bénéfice de 6 fr. 09 c. par tête de volaille.

On peut considérer ce bénéfice comme net, car les poules trouvent en grande partie leur nourriture dans les grains qui seraient perdus dans la cour, dans les balayures d'écuries, en purgeant les abords de la ferme d'une multitude d'insectes et de vers. L'autre partie de leur nourriture peut être fournie par les déchets provenant des nettoyages des grains; ces déchets sont pour la vente d'une très-minime valeur.
(*Moniteur* du 9 janvier 1867.)

7. Hausse des salaires des tailleurs de pierres en France. — Depuis 25 ans, la hausse des salaires des ouvriers du bâtiment, et notamment celle des tailleurs de pierres, s'est toujours faite d'elle-même, graduellement, sans secousse, sans grève, sans l'intervention des chambres syndicales, et, comme cela doit toujours être, par la seule force de la libre concurrence, c'est-à-dire en raison de l'offre et de la demande.

Ainsi, de 1840 à 1846, le prix moyen de la journée des tailleurs de pierres a été de 3 fr. 75 c. à 4 fr.; en 1847, de 4 fr. 25 c. à 4 fr. 50 c.; de 1849 à 1856, il s'est maintenu à 4 fr. 50 c.; en 1857, il monte de 4 fr. 50 à 4 fr. 75 c.; de 1858 à 1860, il est de 4 fr. 50 c. à 5 fr.; de 1861 à 1863, il s'élève à 4 fr. 75 c. et 5 fr.; et enfin, de 1864 à ce jour, il atteint le prix moyen de 5 fr. 50 c.

Soit, dans l'espace de 25 ans, une hausse de plus de 40 p. 100!

Et dès lors, à quoi bon se mettre en grève, puisque la hausse des salaires, toujours continue, ne s'est jamais fait attendre?

(Extrait d'une lettre de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie aux tailleurs de pierres, à l'occasion de leur grève, 28 juillet 1865.)

2^e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. Mouvement de la population du royaume d'Espagne et de la ville de Madrid. — Les chiffres qui suivent sont puisés aux publications officielles, pour les cinq années 1858-1862. Les renseignements relatifs à l'année 1865 sont extraits de la *Gazette de Madrid* des 16, 20 et 21 avril dernier.

Le dernier recensement de l'Espagne se rapporte à l'année 1860. A cette époque, la population de la Péninsule et des îles adjacentes était de 15,658,531 habitants, dont 7,751,531 du sexe masculin et 7,907,000 du sexe féminin. D'après ce nombre, le sexe féminin est numériquement supérieur dans la proportion de 102 à 100.

La moyenne des naissances, de 1858 à 1862, a été de 579,452; ce qui correspond à 1 naissance pour 27 habitants; en 1865, cette proportion s'élève à 1 sur 24. La prédominance masculine, de 106.45 garçons p. 100 filles dans la première période, est descendue, en 1864, à 101.43. Les enfants légitimes comptent plus de garçons que les enfants naturels. Ce fait est d'ailleurs général, et on ne peut guère citer que l'Écosse et la Havane où le phénomène contraire se produit.

Pour 100 naissances, on compte, en Espagne, environ 6 enfants naturels; mais ce rapport varie beaucoup selon les provinces. C'est ainsi que la province de Lugo en a près de 16 et celle de Valencia moins de 2. Mêmes différences dans les chefs-lieux. A Lugo, on trouve jusqu'à 40 de ces enfants par 100 naissances; à Tarragone, capitale de la province du même nom, seulement 1.29.

Le nombre des naissances varie suivant les divers mois de l'année; mais, comme elles sont le résultat des conceptions, c'est en ce qui concerne ces dernières qu'il

y a lieu de classer les mois. Voici la série, en partant du maximum au minimum: avril, mai, juin, juillet, janvier, août, mars, décembre, février, novembre, septembre, octobre.

Les documents officiels manquent de précision en ce qui concerne les mort-nés, ces derniers ayant été presque toujours confondus avec les enfants nés vivant morts avant le *baptême*.

Pendant les 5 années qui nous occupent, on a relevé un nombre moyen annuel de 431,787 décès, soit 1 pour 36 habitants. En 1865, la mortalité a été beaucoup plus considérable: 1 sur 29.

Les naissances ont toutefois présenté un excédant marqué sur les décès, comme l'indiquent les chiffres ci-après.

	Excédant des naissances sur les décès.
1858	112,257
1859	109,938
1860	144,486
1861	193,845
1862	176,399
1865	76,333

L'excédant le plus faible se rapporte à l'année 1865, marquée, comme on vient de le voir, par une forte mortalité.

Mais, pour apprécier dans ses points de vue essentiels la mortalité d'un pays, on ne doit pas se borner à constater le nombre absolu des décès annuels et leur excédant sur les naissances; il est nécessaire de déterminer les âges où la mort a le plus frappé. Or, en rapprochant les décès par âges de la population comptée également par âges, nous avons déduit des coefficients de mortalité qui nous ont amené à reconnaître que c'est l'enfance et l'extrême vieillesse qui payent le plus lourd tribut à la mort. C'est ainsi que les enfants de 0 à 15 ans contribuent aux décès annuels pour plus de 50 pour 100; les âges de 16 à 60 ans ne leur apportent qu'un contingent de 20 p. 100. Le reste des décès appartient aux âges les plus avancés.

C'est pendant les mois de septembre, d'octobre et d'août que la mortalité atteint son maximum; le minimum tombe en mai, avril et février. Les deux sexes offrent sur ce point une complète égalité; mais les rapports varient suivant les localités.

La moyenne des mariages de 1858 à 1862 est de 122,562, soit 1 sur 127 habitants. Cette moyenne, absolue et relative, s'est élevée, en 1865, à 128,922 ou 1 sur 122; mais, en même temps que les mariages ont augmenté, leur fécondité a diminué; elle est descendue de 4.7 à 4.1 enfants par mariage.

C'est en février qu'on a compté le plus grand nombre de mariages, et en mars le moins. Le carême explique cette différence.

D'après le dernier recensement (1860), Madrid avait une population de 297,360 habitants. On compte dans cette capitale 1 naissance par 26 habitants et 18.39 enfants naturels pour 100 naissances.

En général, les naissances y sont en excédant sur les décès; mais le fait contraire s'est produit dans les deux dernières années. On ne saurait l'attribuer à un changement dans la composition par âge de la population madrilène, la mortalité suivant les âges s'étant maintenue dans les mêmes proportions.

A Madrid, on compte 1 mariage par 110 habitants, rapport plus élevé que dans le pays tout entier; mais la fécondité légitime y est moindre (4 enfants au lieu de 4.7).

En comparant ces résultats à ceux que nous avons recueillis de 1838 à 1842, on trouve que la population de Madrid s'est élevée de 166,595 à 297,360 habitants. Les naissances n'ont que faiblement augmenté, tandis que la mortalité s'est assez sensiblement accrue. Les mariages, au contraire, ont diminué, tandis que leur fécondité a grandi.

RAMON DE LA SAGRA,
Membre correspondant de l'Institut.

2. *Situation des chemins de fer belges en 1865.* — Il y a, en Belgique, trois catégories de chemins de fer :

Lignes construites et exploitées par l'État, étendue environ. . .	567 kilom.
Lignes construites par des compagnies, mais exploitées par l'État	188 —
Lignes construites et exploitées par des compagnies.	1,530 —
Ensemble.	2,285 —

En construction 404 kilomètres; en espérance 1,306.

Quel est le capital dépensé ou engagé pour ces entreprises?

Au 1^{er} janvier 1867, le compte de premier établissement des chemins de fer de l'État se soldait par 239 millions de francs, et les engagements résultant de crédits spéciaux encore ouverts s'élevaient à 28,774,000 fr.

La statistique officielle la plus récente, quant aux lignes des compagnies, se rapporte à l'année 1864.

Pour 1,405 $\frac{1}{2}$ kilomètres alors en exploitation, les compagnies (non compris Dendre-Waes et Tournai à Jurbise) avaient dépensé un capital effectif de 348,000,314. En ajoutant à ce chiffre les 35,740,000 fr. qui forment le fonds social des Sociétés de Dendre-Waes et de Tournai à Jurbise, dont les lignes sont exploitées par l'État, on constate, comme dépense faite au 31 décembre 1864 par les compagnies, 384 millions de francs.

Depuis lors, pour les constructions nouvelles, l'augmentation du matériel et des installations, bien des millions sont venus s'ajouter à ceux-là. Il n'y a pas exagération à admettre une dépense nouvelle de 40 millions.

Ainsi, dépenses de l'État.	239 millions de francs.
— des compagnies, environ	424 —
Ensemble.	663 —

Il n'existe en Belgique aucune industrie proprement dite (l'agriculture seule étant exceptée) qui ait engagé une aussi forte partie de la richesse nationale. Deux ou trois de nos principales industries ne représentent pas ensemble un capital égal à celui qui est absorbé dans l'industrie des transports par chemin de fer. (Lettre de M. Malou au *Moniteur des intérêts matériels* du 26 mai 1867.)

3. *Les associations ouvrières en Angleterre.* — Les grèves qui se sont multipliées depuis quelque temps en Angleterre y ont assez vivement préoccupé l'opinion publique, et le gouvernement étudie avec sollicitude les moyens de remédier à un état de choses dont le commerce et l'industrie ont eu plus d'une fois à souffrir. Une commission royale a été instituée pour ouvrir une enquête sur l'organisation actuelle des *Trade's Unions*, associations ouvrières qui provoquent et alimentent les grèves. La commission a entendu récemment les explications du secrétaire de

l'une des plus importantes de ces sociétés, l'Association amicale des ouvriers maçons. Elle compte 17,762 membres, et son revenu annuel s'élève à 17,746 liv. st. Elle a aussi le caractère d'une institution de bienfaisance et s'occupe, non-seulement des questions intéressant le travail, mais encore de l'assistance à donner à ceux des membres de la Société qui sont infirmes ou malades. Le règlement de l'association fixe pour chaque district un minimum de salaire, et tout ouvrier qui accepterait des conditions inférieures ou travaillerait au delà du nombre d'heures accoutumé serait exclu de la Société. Plusieurs journaux, et notamment le *Times*, ont soutenu une vive polémique contre ce système, qui, à leurs yeux, nuit à la liberté individuelle, détruit la concurrence, abaisse le niveau du travail et place le contrôle de tous les intérêts économiques et commerciaux entre les mains de la classe ouvrière. Le *Times* conseille aux patrons de former, de leur côté, des associations correspondantes, leur permettant de concerter une action commune.

Les questions soulevées par l'ensemble et les détails de ce grave débat ne peuvent qu'intéresser au plus haut point une nation essentiellement commerçante comme la nation anglaise. Toutes les discussions de théorie et de pratique auxquelles les *Trade's Unions* peuvent donner lieu sont développées, soit au point de vue des patrons, soit à celui des ouvriers, avec une grande vigueur de raisonnement dans les meetings et dans la presse. On s'accorde généralement à penser que des dispositions réglementaires sont devenues indispensables, et l'on attend avec une certaine impatience les mesures que le parlement jugera, sans doute, utile d'adopter pour prévenir les abus qui pourraient être la conséquence d'un état de choses incertain et mal déterminé. (*Moniteur* du 29 avril 1867.)

3^e PARTIE. — DOCUMENTS GÉNÉRAUX OU COLLECTIFS.

1. *De la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en 1865.* — Les congrès de statistique et les comités d'hygiène ont souvent demandé qu'il fût établi dans chaque pays un système de statistique mortuaire, indiquant la cause présumée du décès dans chaque cas, et les circonstances de la maladie qui pourraient intéresser la santé publique. Un pareil travail, poursuivi pendant plusieurs années, nous éclairerait sur l'origine et le développement de certaines maladies épidémiques, et deviendrait la source des renseignements les plus précieux pour la statistique générale.

L'Angleterre, pays si remarquable par ses habitudes d'enquête en toutes choses, est entrée depuis longtemps dans cette voie. Bruxelles, Vienne, Saint-Petersbourg, plusieurs grandes villes des États-Unis ont aujourd'hui un service régulier de statistique des décès qui laisse peu à désirer. En France, des obstacles de plus d'une sorte, dont le principal est l'indifférence du public médical à l'endroit d'une statistique des décès, ont entravé les efforts que M. le directeur du service de la statistique de la France a faits pour l'établir.

L'administration municipale de Paris a fondé depuis deux ans un bulletin de statistique mensuel, donnant le relevé des décès constatés chaque mois dans la capitale, et classés par causes de maladies. Mais, tandis que, à l'étranger, la cause du décès est indiquée par le médecin qui a donné ses soins au malade, à Paris c'est le médecin vérificateur des décès qui fournit cette indication. L'imperfection de notre système est ainsi évidente, car le rôle du médecin vérificateur est de constater la

réalité de la mort, et il se trouve souvent dans l'impossibilité de reconstituer le diagnostic de la maladie à l'inspection du cadavre, ou sur les renseignements parfois insignifiants ou erronés des familles. Toutefois cette cause d'imperfection était inévitable, et elle ne disparaîtra que le jour où à Paris, comme à Londres ou à New-York, le médecin traitant sera tenu de rédiger lui-même le bulletin de décès.

Le docteur Vacher a recueilli les documents officiels relatifs aux décès survenus à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en 1865; il a comparé et analysé ces documents, en les soumettant à une critique rigoureuse, et il vient d'exposer le résultat de ses recherches dans un ouvrage publié récemment¹. Nous allons faire connaître quelques-uns des résultats de ce travail à la fois statistique et médical.

Mortalité par causes de maladies.

	PARIS.		LONDRES.		VIENNE.		NEW-YORK ² .	
	Nombre des décès.	Pour 100.	Nombre des décès.	Pour 100.	Nombre des décès.	Pour 100.	Nombre des décès.	Pour 100.
Petite vérole	765		646		117		394	
Fièvre typhoïde.	1,162	21.5	3,232	16.6	704	9.2	640	19.2
Croup.	945		1,175		381		1,625	
Choléra	6,591		193		70		12	
Autres malad. zymotiques.	1,568		6,949		392		2,300	
Malad. constitutionnelles.	10,428	20.3	14,235	19.3	5,782	32.1	6,226	25.0
Maladies du système nerveux	6,653	12.9	7,892	11.0	„	„	3,571	14.0
Maladies du cœur.	1,458	2.8	3,456	4.0	386	2.0	547	2.1
Maladies des organes respiratoires.	7,536	14.7	12,581	17.0	1,283	7.1	2,479	9.9
Maladies des organes digestifs	6,820	13.3	6,758	9.2	1,343	7.3	3,600	14.0
Maladies des organes génito-urinaires	686	1.2	1,356	2.0	„	„	304	1.3
Débilité et malformation.	1,373	2.6	4,803	6.5	573	3.1	977	3.9
Morts accidentelles	780	1.5	2,241	3.0	175	0.9	446	1.7
Suicides.	706	1.4	267	0.4	113	0.6	36	0.1
Meurtres	10	„	132	0.3	„	„	5	„
Décès non classés.	3,804	7.5	7,544	10.3	6,665	37.1	2,483	9.0
Totaux des décès.	51,285	99.6	73,460	99.6	17,982	99.4	25,645	100.2
Mort-nés	4,410	„	„	„	762	„	„	„

La comparaison du chiffre des décès à celui de la population donne :

A Paris.	1 décès sur 36 vivants;
A Londres.	1 — 41 —
A Vienne	1 — 31 —
A New-York.	1 — 40 —

Eu égard à la proportion des décès à domicile et aux hôpitaux, il y a :

A Paris	1 décès à l'hôpital pour 2.7 décès à domicile;
A Londres	1 — 5.0 —
A Vienne.	1 — 2.1 —
A New-York	1 — 5.8 —

Ces chiffres montrent que, à Paris et à Vienne, il y a une tendance plus grande qu'à Londres et à New-York à aller mourir à l'hôpital. Cela tient, suivant l'auteur

1. *Étude sur la mortalité à Paris, à Londres, etc.*; Paris, Savy, libraire-éditeur, 1866.

2. Ces chiffres représentent la mortalité à New-York en 1864; le rapport du *city inspector* de cette ville, pour 1865, n'était pas encore parvenu à l'auteur, au moment où il a composé son livre.

du livre, à ce que, dans les premières villes, l'ouvrier est locataire (il y a à Paris 66,000 maisons, à Vienne, 9,000), tandis que, à Londres, il est propriétaire (Londres contient 430,000 maisons). « A Londres (p. 56), il y a pour presque chaque famille une habitation séparée, qui lui appartient en général et qui n'est habitée que par elle : l'Anglais y naît, y grandit et y meurt : telle est la puissance du foyer domestique, du *home*, comme nos voisins l'appellent, que, ni le dénûment de toutes choses dans son intérieur, ni la certitude d'être mieux soigné à l'hôpital que chez lui, ne peuvent décider l'ouvrier pauvre à quitter avant sa mort le *collage* où il est né. »

Le tableau des décès montre que les maladies constitutionnelles (phthisie, cancer, etc.) sont celles qui emportent le plus de monde partout, excepté à Paris, où, cette année, la présence du choléra a donné la prépondérance aux maladies zymotiques ou miasmatiques.

De toutes les maladies, la phthisie pulmonaire est la plus meurtrière :

A Paris, on trouve	1	décès par phthisie	sur 6	décès;
A Londres	—	1	—	8 —
A Vienne	—	1	—	4 —
A New-York	—	1	—	7 —

Les relevés mortuaires donnés par le docteur Vacher établissent que partout le printemps est la saison la plus défavorable aux phthisiques, ce qui, suivant lui, doit être attribué aux brusques variations de température de cette époque de l'année; variations mises en évidence par les observations météorologiques consignées dans son ouvrage. L'automne est, au contraire, à cause de sa température douce et uniforme, plus favorable à cette catégorie de maladies; c'est la saison où il en meurt le moins, malgré les préjugés populaires sur l'influence fatale de la saison de la chute des feuilles.

Voici maintenant quelques résultats relatifs à la ville de Paris. Si l'on prend pour types de quartiers riches le 2^e arrondissement (la Bourse), le 8^e (Élysée), le 9^e (Opéra), qui contiennent le moins d'indigents, et pour lesquels l'impôt foncier moyen par maison et la contribution mobilière moyenne par appartement sont le plus élevés (voir tabl. XV du livre); si l'on prend, d'autre part, pour types d'arrondissements pauvres le 18^e (Montmartre), le 19^e (Buttes-Chaumont), le 20^e (Ménilmontant), on trouve que la mortalité générale à domicile est de 13 pour 1,000 dans les quartiers riches de la capitale, et de 31 pour 1,000 dans les quartiers pauvres, résultat qui confirme les recherches faites, il y a plus de 30 ans, par le regrettable Villermé sur l'influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité. Le docteur Vacher a étendu ces recherches et les a complétées en montrant pour quelles affections cette influence est surtout manifeste, et quelles sont les maladies qui affectent les classes pauvres et les classes aisées de la population.

Ainsi il est démontré que, à Paris, la mortalité est plus de deux fois plus grande dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches; mais on trouve un rapport inverse pour les naissances. La proportion des naissances est de 21 pour 1,000 dans les quartiers riches, et de 39 pour 1,000 dans les quartiers pauvres.

Naissances. — Le nombre des naissances à Paris, en 1865, a été de 55,157, soit un excédant de 3,872 sur les décès. En général, l'excédant des naissances est très-faible à Paris, et ne peut rendre compte de l'accroissement rapide de cette capitale.

L'auteur montre que c'est surtout par l'immigration que cet accroissement se produit; il n'estime pas à moins de 30,000, en effet, le nombre des individus qui viennent chaque année s'y établir.

Suicides. — Le nombre des suicides constatés à Paris, en 1865, est de 706, chiffre énorme, surtout quand on le compare à celui des suicides dans les autres capitales. On a prétendu récemment que l'accroissement incessant du nombre des suicides à Paris est dû à l'influence des idées démocratiques. Cette opinion est combattue par l'auteur. Il rappelle que, au siècle dernier, le suicide (voir *Mercier; Tableau de Paris*, t. III) était plus commun à Paris que dans toute autre ville du monde, et que, dès cette époque, la philosophie était mise en cause sans plus de raison que, aujourd'hui, la démocratie. Il montre qu'aux États-Unis, dans cette société la plus véritablement démocratique qui soit au monde, la mort volontaire ne figure que par un chiffre insignifiant; pour l'auteur, c'est la spéculation effrénée, cette plaie honteuse de notre époque, qui est la cause principale du mal.

Mort-nés. — Cette mortalité spéciale peut se résumer ainsi :

Il y a à Paris	1 mort-né sur	10.0 décès;
En France	1 —	21.6 —
A Vienne	1 —	23.5 —
A New-York	1 —	15.0 —

Ainsi, la proportion des mort-nés à Paris est plus que double de celle du reste de la France et de Vienne. Il est impossible, en présence de ce résultat, de ne pas songer aux avortements clandestins qui se pratiquent journellement dans la capitale, et qui seuls peuvent expliquer le chiffre véritablement exceptionnel des mort-nés à Paris. C'était l'opinion d'un administrateur distingué, M. de Rambuteau, qui, dans une circulaire adressée aux maires de Paris, écrivait : « Le chiffre des enfants déclarés mort-nés est extrêmement élevé comparativement au chiffre des autres décès. Ce résultat et quelques faits connus doivent naturellement donner lieu de craindre qu'une différence aussi considérable ne doive être en partie attribuée à des avortements provoqués par des manœuvres criminelles, ou par l'administration imprudente de stimulants actifs et dangereux. » Il serait à désirer que l'administration municipale instituât un système spécial de vérification des décès pour les enfants mort-nés.

A. L.

2. *Les sociétés coopératives en Europe.* — Si nous n'avons pas encore étudié l'association coopérative, cette réserve tient à ce que, dans le domaine économique surtout, nous préférons les faits aux théories. Avec quelles lumières, si ce n'est avec les données de la pratique, pourrait-on explorer utilement le principe, les conditions et les bases de cette forme nouvelle de fusion entre les deux éléments de la production ou de la consommation, capital et travail, vente et achat?

En Suisse, les sociétés de production se sont peu développées. Il en est autrement des banques populaires et des associations de consommation.

La plus considérable des banques, celle de Zurich, a porté l'an dernier son capital-actions à 1 million. L'*Union vaudoise*, dont le siège est à Lausanne, possède plus de 2 millions, et sa fondation ne date que de 1864. Chaque membre de la société doit prendre des actions jusqu'à concurrence du crédit pour lequel il y est reçu. Il verse 10 p. 100 au moment de son admission et souscrit en même temps, pour le solde, une obligation en faveur de la société.

A Zurich et à Lausanne on a vu se fonder également, mais sans grands résultats, des sociétés de consommation. A Vevey et à Neuchâtel pareillement. Ces sociétés n'ouvrent pas leurs comptoirs à tout le monde indistinctement. Celle de Lausanne, par exemple, se borne à procurer à ses membres, au plus bas prix possible, les denrées alimentaires de première nécessité. L'exercice de 1864 donne, pour la boucherie de la société, un débit de 143,566 fr.; pour la boulangerie, 23,510 fr.; et 8,939 fr. pour les aliments. Sur ces trois articles, l'association avait réalisé un bénéfice total de 8,572 fr. En 1865, le compte de la boucherie descend à 140,948 fr.; celui des aliments, à 21,657 fr.; bénéfice, 6,718 fr. Cette société va donc en décroissant.

En Belgique, les sociétés coopératives de crédit ou banques populaires sont nombreuses. Presque dans toutes le choix des sociétaires et la fixation de leur crédit maximum sont confiés à un conseil d'admission de neuf membres, actionnaires renouvelés par tiers tous les trois mois, et non rééligibles immédiatement. Le conseil général nomme le directeur et les autres employés rétribués. L'assemblée générale se réunit tous les six mois, vérifie les comptes, répartit les bénéfices et fait les appels de fonds en sus du dixième payé d'avance par les actionnaires.

Personne n'ignore le nom du fondateur des sociétés coopératives allemandes : M. Schultz-Delitsch. Il y a quinze ans qu'il s'est mis à l'œuvre. A l'origine les associés se comptaient par centaines; aujourd'hui par centaines de mille.

Mais, quel est le caractère des sociétés qui se sont ainsi multipliées? A quelle fonction s'adonnent ces groupes qui prospèrent? A la distribution du crédit. Et leur succès tient à ce qu'on a su se renfermer dans un programme limité, sans pousser le principe aux dernières conséquences. On s'est bien gardé de créer de vastes établissements, car il n'est pas facile d'être à la fois ouvrier, trafiquant et gérant d'une grande maison. Les tisserands de châles qui s'étaient, à Berlin, écartés de ces règles de prudence, n'ont pas réussi.

Mais les associations dont la spécialité consiste à fournir des denrées de consommation, ne se sont pas développées en Allemagne. Cela tient sans doute à ce que, dans les grandes villes surtout, ce genre de trafic est sagement constitué. Les marchands, trouvant les approvisionnements à leur portée et se contentant d'un mince bénéfice, peuvent vendre assez bas pour ne pas laisser une marge suffisante à la concurrence de la coopération.

La statistique, préférable aux meilleurs raisonnements, justifie complètement les réflexions qui précèdent.

Voici, en effet, le tableau du mouvement des sociétés coopératives allemandes en 1864 et 1865, avec leur répartition par catégories :

	1864.	1865.
Sociétés de crédit.	890	961
— pour la fourniture des matières premières et pour la production en commun.	183	199
— pour la fourniture des denrées de consommation . .	97	157
Ensemble.	1,170	1,317

Or, les expériences qui se font en France actuellement sont de date si récente, que nous ne pouvons les invoquer, ni pour établir une statistique concluante, ni même pour essayer une appréciation pratique ayant valeur sérieuse. «Lorsqu'il s'agit d'institutions nouvelles et qui peuvent exiger un grand mouvement de fonds,

disaient récemment dans un rapport à l'Empereur les président et vice-présidents de la commission supérieure des sociétés de secours mutuels, il importe de ne procéder qu'avec une grande prudence et une extrême circonspection, de peur que le bien que l'on veut ajouter ne compromette celui qui est déjà fait. » On ne saurait mieux penser et mieux dire.

Nous ne considérons pas, en effet, comme des précédents dignes de fixer notre attention définitive, les tentatives faites et les résultats obtenus dans les siècles passés. Les nécessités du travail et les exigences de la vie moderne sont très-différentes de ce qu'elles étaient autrefois. « La coopération, nous dit bien un maître des requêtes au conseil d'État, M. Paixhans, était dans le droit coutumier des populations agricoles du Morvan et dans les fromageries de la Suisse et du Jura¹. » Mais qu'en conclure, au point de vue des avantages que peut avoir la naturalisation, en France, des formes spéciales d'associations qui, depuis quelques années, ont pris un assez grand développement en Suisse, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre?

C'est dans les trois contrées que nous venons de nommer qu'il faut nous transporter pour étudier le mouvement coopératif moderne; nous allons l'entreprendre. Mais, auparavant, définissons en peu de mots la coopération.

Dans le monde économique actuel le travail est très-divisé. Une série d'intermédiaires s'interpose entre le produit et la consommation. Écartons de suite, pour simplifier notre énumération, les entrepreneurs qui s'occupent du transport par terre et par eau des matières premières et des denrées. Point d'inconvénient à les laisser de côté, puisque nulle part la coopération n'a embrassé ce genre d'industrie. Nous allons encore rencontrer devant nous trois grandes catégories d'agents placés entre le producteur proprement dit ou l'ouvrier et le consommateur; ce sont : 1^o les patrons, propriétaires de fermes, d'usines, d'ateliers, entrepreneurs et chefs d'exploitations de toute sorte; 2^o les commanditaires, prêteurs de capitaux, banquiers; 3^o les négociants, marchands et détaillants.

L'association coopérative a pour objet de supprimer l'un de ces intermédiaires.

Dans le premier cas, elle s'appelle société coopérative de production; dans le second, de crédit; dans le troisième cas, de consommation. Elle se trouve ainsi composée d'un plus ou moins grand nombre d'individus qui se réunissent, soit pour travailler ensemble de leurs bras aux compte et profit communs, soit pour se faire mutuellement, à des époques variées et au moyen d'un appel collectif au crédit, les prêts nécessaires à l'aliment de l'industrie particulière de chacun d'eux, soit enfin pour acheter en gros des marchandises et des denrées de consommation journalière, et les revendre en détail aux membres de l'association. L'être moral, formé par cette combinaison, devient donc ou industriel, ou banquier, ou marchand.

Voyons maintenant vers laquelle de ces trois fonctions : produire, distribuer le crédit, se livrer au commerce, oscille davantage à l'étranger le mouvement coopératif.

En 1859, ces sociétés allemandes de crédit étaient au nombre de 103. A la fin de l'année dernière, on en comptait 1,500. Quelle rapide progression! Ces 1,500 sociétés comprennent 350,000 membres. Leur circulation monétaire n'est pas infé-

1. *De l'Association populaire et du projet de loi relatif aux sociétés coopératives.*

rière à 330 millions de francs et leur capital d'exploitation à 100 millions de francs, dont 20 appartiennent en propre aux sociétés elles-mêmes.

La mise sociale, qui ne représentait en 1859 qu'une moyenne de 49 fr. par tête, s'est élevée en 1865 à 98 fr. Les prêts faits aux associés ne comportaient en 1859 que 808 fr. par tête, tandis qu'en 1865 ce chiffre monte à 1,495 fr.

Un mot maintenant sur la plus importante des sociétés coopératives anglaises. Elle a été fondée en 1861 par de simples artisans pour « les constructions de maisons réunissant toutes les conditions hygiéniques désirables et dont le prix d'acquisition, bien que socialement rémunérateur, reste cependant accessible aux ouvriers le mieux rétribués ». Le capital a été fixé dès le principe à 250,000 fr., divisés en actions de 25 fr. chacune. On a voulu ainsi recruter le plus grand nombre d'actionnaires possible, parmi ceux-là mêmes qui sont appelés à retirer le plus d'avantages de l'association. Dans le cours des cinq années qui se sont écoulées depuis sa fondation, la Société a construit, tant à Édimbourg qu'à Leith, 251 logements distincts, d'une valeur de plus d'un million, dont 202 ont été déjà vendus et soldés.

Chez nous, c'est, jusqu'à présent, comme en Allemagne, en Belgique et en Suisse, la société coopérative de crédit qui semble avoir le plus de tendance à se développer. M. Paixhans évalue à 25 ou 30 le nombre de celles qui se sont établies dans le 11^e arrondissement.

« Le maire, M. Levy, a cru devoir (ajoute M. Paixhans dans l'ouvrage que nous avons déjà cité et qui est rempli de renseignements intéressants) leur laisser la plus grande latitude, et même, bien des fois, il a mis la mairie à la disposition de leurs assemblées. Elles se réunissent par groupes de 40 à 50 individus et sont toutes dans une grande prospérité. Le faubourg Saint-Antoine compte des sociétés de 2,000 à 3,000 individus. »

Les cotisations sont en général de 1 fr. par semaine : lorsque le capital déposé par un associé a dépassé un certain chiffre, 200 fr., par exemple, on lui prête une somme de 200 fr., et, si le conseil d'administration l'autorise, une somme de 300 et même de 400 fr.

Il n'existe pas de société de consommation dans le faubourg Saint-Antoine.

Deux sociétés de production y sont en voie de formation. L'une d'elles, composée d'ouvriers ébénistes, réunit déjà 400 membres et un capital de 20,000 fr.

Nous nous bornerons aujourd'hui à enregistrer ces résultats.

LOUIS CHAUVÉAU.

(Constitutionnel du 10 février.)